



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 7 JUILLET 2025

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Zohra OUAGUEF

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, M. Alexandre MALFAIT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : M. Ludovic LOQUET, M. Laurent DUPORGE, M. Pierre GEORGET, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Steeve BRIOIS.

Assistant également sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Bertrand PETIT.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Michel DAGBERT, M. Jean-Marc TELLIER.

PROPRIÉTÉ BÂTIE SISE 7 RUE JULES FERRY À HUCQUELIERS - DÉSFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER - INCORPORATION DANS LE DOMAINE PRIVÉ DÉPARTEMENTAL

(N°2025-275)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3213-1 à L.3213-2-1 ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et, notamment, ses articles L.1212-1, L.2141-1, L.3211-14, L.3221-1 ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;
Vu l'avis de la 4^{ème} commission « Equipement et développement des territoires » rendu lors de sa réunion en date du 24/06/2025 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

De constater la désaffectation de toute mission de service public de l'ensemble immobilier sise 7 rue Jules Ferry à HUCQUELIERS, selon les modalités reprises au rapport et conformément aux plans joints à la présente délibération.

Article 2 :

De déclasser l'ensemble immobilier sise 7 rue Jules Ferry à HUCQUELIERS du domaine public départemental et de le reclasser dans le domaine privé immobilier départemental, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 7 juillet 2025

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

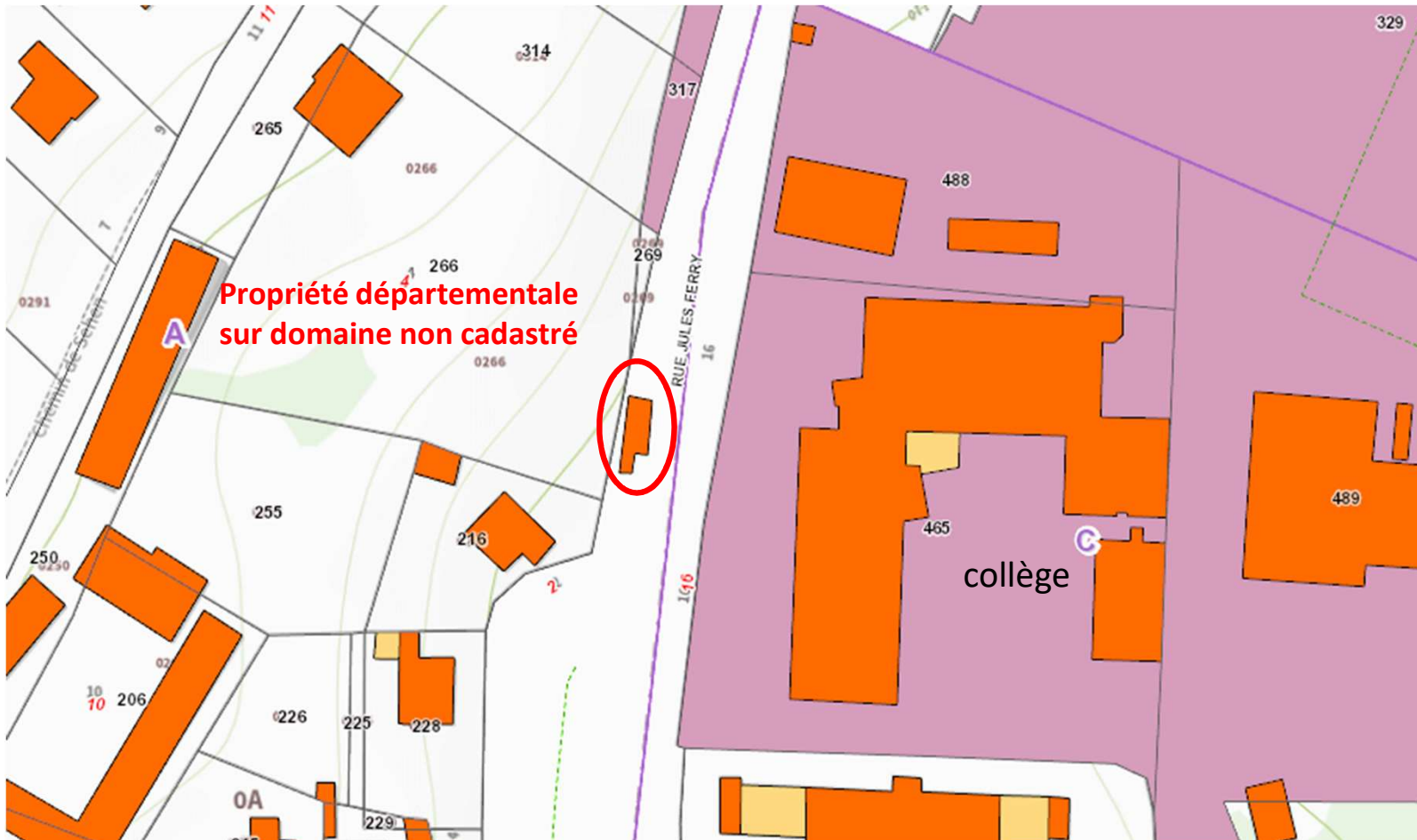
Signé

Maryline VINCLAIRE

PLAN DE SITUATION

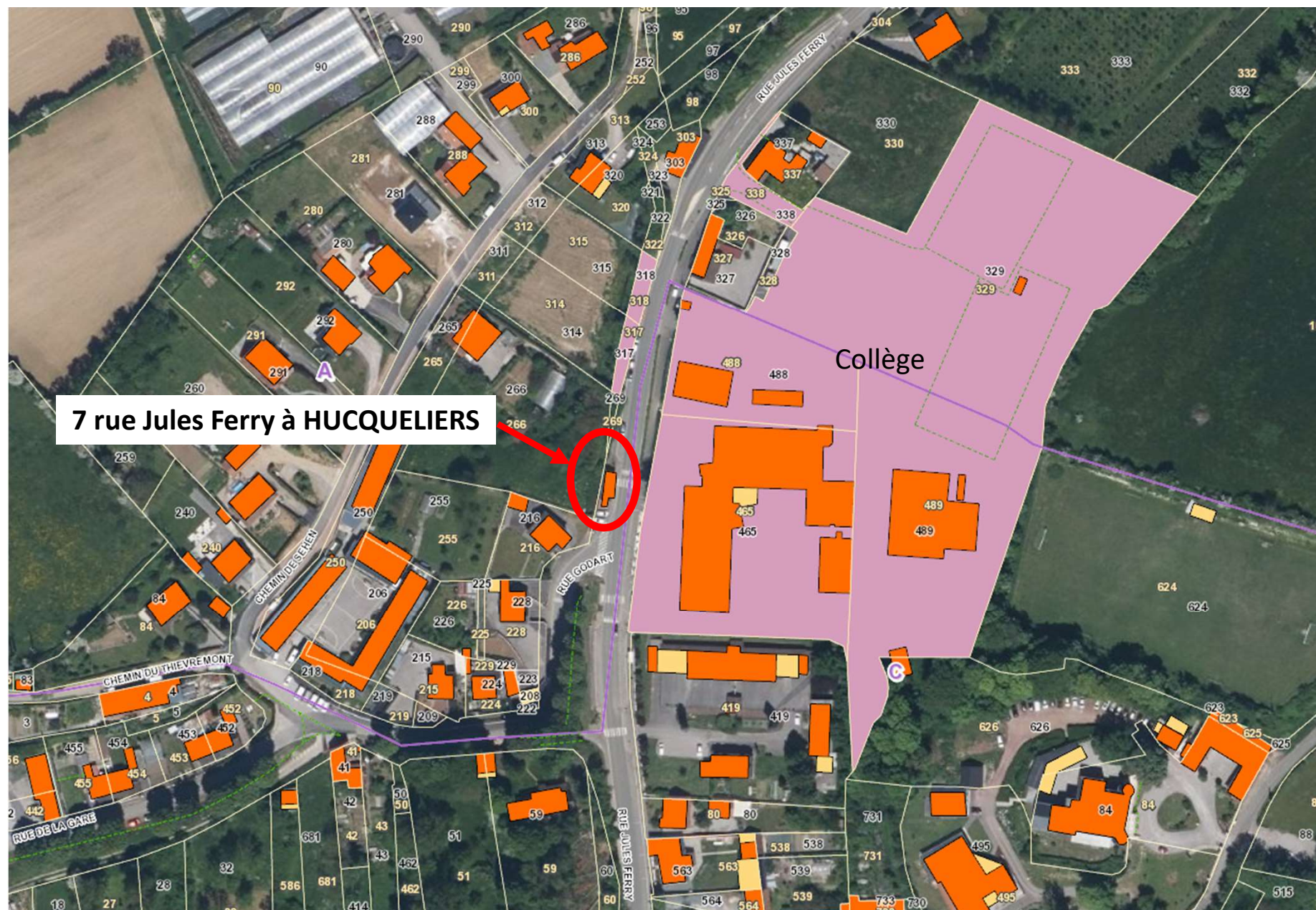


PLAN CADASTRAL





HUCQUELIERS - 7 rue Jules Ferry



COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 7 JUILLET 2025

**PROPRIÉTÉ BÂTIE SISE 7 RUE JULES FERRY À HUCQUELIERS -
DÉSFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER -
INCORPORATION DANS LE DOMAINE PRIVÉ DÉPARTEMENTAL**

La propriété départementale, immeuble à usage de bureaux pour une surface d'environ 45m², sise 7 rue Jules Ferry à Hucqueliers, est bâtie en domaine « non cadastré ». Cet immeuble n'a depuis quelques mois reçu aucune affectation à un service public ou à l'usage direct du public.

Or, l'article L 2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques dispose que « Un bien d'une personne publique mentionnée à l'article L1, qui n'est plus affecté à un service public, ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement. ».

Il convient dès lors de constater la désaffectation de l'ensemble immobilier sise 7 rue Jules Ferry à Hucqueliers, de tout service public et décider le déclassement dudit ensemble immobilier du domaine public afin de l'intégrer dans le domaine privé départemental, ceci permettant le cas échéant, une valorisation ultérieure par vente au profit de la commune d'Hucqueliers qui l'intégrera dans son domaine privé.

Il convient de statuer sur cette affaire et le cas échéant :

- de constater la désaffectation de toute mission de service public de l'ensemble immobilier sise 7 rue Jules Ferry à Hucqueliers ;
- de décider de déclasser cet ensemble immobilier du domaine public départemental et de le reclasser dans le domaine privé immobilier départemental.

La 4ème Commission - Equipement et développement des territoires a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 24/06/2025.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY